

AVIS DE VACANCE

AGENT TEMPORAIRE

Le conseil des autorités de surveillance de l’Autorité bancaire européenne (ABE) dresse une liste restreinte de candidats au poste de

DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L’ABE

Référence de la procédure	EBA TA-02-2026
Type de contrat	AGENT TEMPORAIRE (AT) ¹
Classe	AD 14
Durée du contrat	Cinq ans, renouvelable une seule fois ²
Lieu d’affectation	Paris (France)
Date de publication	17/04/2026
Date limite de dépôt des candidatures	18/05/2026 à 23 h 59 (HEC)
Date de début estimée	T4 2026
Liste restreinte valable jusqu’au	31 décembre 2027, avec possibilité de prorogation

Le directeur exécutif est nommé par le conseil des autorités de surveillance de l’ABE, après confirmation par le Parlement européen.

QU’EST-CE QUE L’ABE?

L’ABE est une autorité indépendante de l’Union européenne³ instituée le 1^{er} janvier 2011 par le règlement n° 1093/2010 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010⁴.

La mission de l’ABE est de contribuer à la stabilité et à l’efficacité du système financier européen grâce à une réglementation et une surveillance simples, cohérentes, transparentes et équitables qui profitent à tous les citoyens de l’UE.

Les priorités pluriannuelles de l’ABE à l’horizon 2028 sont les suivantes: 1) règlement: contribuer à un marché unique efficace, résilient et durable, 2) évaluation des risques: mettre au point des outils, des données et des méthodologies à l’appui d’une analyse, d’une surveillance et d’une supervision efficaces, 3) innovation: renforcer les capacités technologiques et encourager l’innovation pour l’ensemble des parties prenantes.

En tant qu’autorité européenne de surveillance (AES) au sein du système européen de surveillance financière (SESF), l’ABE travaille en étroite collaboration avec l’Autorité européenne des assurances et des

¹ Conformément à l’article 2, point a), du [régime applicable aux autres agents \(RAA\) de l’Union européenne](#)

² La durée maximale du mandat est de dix (10) ans.

³ Agence décentralisée de l’UE.

⁴ Règlement (UE) n° 1093/2010 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne), modifiant la décision n° 716/2009/CE et abrogeant la décision 2009/78/CE de la Commission (JO L 331 du 15.12.2010, p. 1).

pensions professionnelles (AEAPP), l’Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) et le Comité européen du risque systémique (CERS).

Pour en savoir plus sur l’ABE, veuillez consulter son site web à l’adresse: www.eba.europa.eu.

QUEL EMPLOI? QUELLE OFFRE?

Objectif principal

Le directeur exécutif est un professionnel indépendant à temps plein, travaillant directement avec le président de l’ABE en tant que membre de l’encadrement supérieur de l’Autorité.

Le directeur exécutif est chargé de la gestion de l’Autorité et, à ce titre, est responsable des tâches définies dans le règlement instituant l’ABE⁵.

Principales responsabilités

- Préparer les travaux du conseil d’administration, **qui est chargé de veiller à ce que l’Autorité accomplisse sa mission.**
- Élaborer des **programmes de travail pluriannuels et annuels pour le conseil d’administration et le conseil des autorités de surveillance, et les mettre en œuvre.**
- Préparer les demandes en matière de ressources humaines et de budget financier **de l’Autorité, lesquelles doivent être soumises par le conseil des autorités de surveillance aux autorités budgétaires de l’UE, et les mettre en œuvre conformément aux règlements financiers de l’UE.**
- Gérer **le personnel de l’ABE conformément au statut du personnel de l’UE, et adopter des mesures internes pour le fonctionnement de l’Autorité.**
- Interagir avec un large éventail de **parties prenantes** internes et externes.
- Élaborer **un projet de rapport annuel sur i) les activités de réglementation et de surveillance de l’Autorité et ii) les questions financières et administratives, et mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de suivi des audits.**

Environnement de travail

Vous ferez partie d’une équipe multiculturelle et pluridisciplinaire composée d’environ 300 professionnels hautement qualifiés au sein de l’ABE, auxquels s’ajoutent des professionnels de plus de 40 autorités publiques établies dans les États membres de l’UE, les États de l’AELE membres de l’EEE et d’autres organes de l’UE. Vous interagirez avec un large éventail d’homologues de haut niveau de ces organisations et d’autres parties prenantes. Votre mission aura une incidence directe sur l’efficacité du cadre réglementaire et de surveillance applicable aux secteurs de la banque, des paiements et des crypto-actifs dans l’UE.

Vous incarnerez [les valeurs de l’ABE](#).

Vous rejoindrez l’ABE à un moment passionnant. En effet, l’Autorité s’est récemment vu confier de nouvelles responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (Digital Operational Resilience Act, DORA), qui supervise les fournisseurs les plus critiques de services TIC au secteur financier, du règlement européen sur les

⁵ Voir chapitre III, section 4 («Directeur exécutif»), du règlement (UE) n° 1093/2010 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne), modifiant la décision n° 716/2009/CE et abrogeant la décision n° 2009/78/CE de la Commission (JO L 331 du 15.12.2010, p. 1).

marchés de crypto-actifs (MiCA) et du règlement «EMIR3». À l'heure actuelle, l'Autorité participe pleinement à des initiatives visant à améliorer l'efficacité du cadre réglementaire et de surveillance de l'UE.

Du point de vue administratif, vous serez employé en qualité d'agent temporaire au grade administrateur (AD) 14 et vous travaillerez au siège de l'ABE, sis à Paris La Défense, le plus grand quartier d'affaires d'Europe et le quatrième au monde.

Paris est l'une des capitales les plus inspirantes d'Europe. Ville connectée où il est aisé de se déplacer à pied et à vélo, Paris se situe à proximité immédiate d'autres pays d'Europe et vous permettra de vivre de formidables expériences tant au niveau culturel que culinaire, grâce notamment à une pléthore de musées, de richesses architecturales, de monuments étincelants, de grands magasins de design et de magnifiques parcs.

Votre contrat sera conclu pour une durée de cinq (5) ans et pourra être prolongé pour cinq (5) ans supplémentaires.

Pour de plus amples informations concernant les conditions contractuelles, le salaire, les prestations supplémentaires, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, les établissements de scolarité, etc., **veuillez consulter l'annexe du présent avis de vacance.**

QUELS SONT LES CRITERES DE SELECTION?

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères d'éligibilité et de sélection spécifiés dans le présent avis de vacance.

Critères d'éligibilité

Pour être admissible, le candidat doit remplir tous les critères d'admissibilité énumérés ci-dessous au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures:

Généralités

- Être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne⁶ ou de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, et jouir de ses droits civiques sans restriction⁷;
- se trouver en position régulière au regard des obligations légales en matière de service militaire;
- posséder les garanties de moralité requises quant à votre adéquation avec l'exercice de vos fonctions⁸;
- être physiquement apte à accomplir les tâches inhérentes au poste⁹;

⁶ États membres de l'UE: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchéquie.

⁷ Avant sa nomination, le candidat retenu sera invité à fournir un document officiel faisant état de son casier judiciaire.

⁸ Les candidats invités à des entretiens seront invités à confirmer leur aptitude au poste.

⁹ Avant d'être nommé, le candidat retenu devra se soumettre, dans l'un des centres médicaux de l'UE, à des examens visant à confirmer qu'il satisfait aux exigences de l'article 12, paragraphe 2, point d), du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (RAA).

- avoir une connaissance approfondie¹⁰ de l'anglais¹¹ et une connaissance satisfaisante¹² d'une autre langue officielle^{13 14} de l'Union européenne;
- Un contrat ne peut être conclu qu'avec des candidats n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite, fixé à la fin du mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 66 ans¹⁵. Compte tenu de l'importance stratégique du poste, il serait important que les candidats puissent achever leur premier mandat de cinq ans avant d'atteindre l'âge de la retraite. En cas de choix entre des candidats aux qualifications équivalentes, il en sera tenu compte.

Diplômes¹⁶

Les candidats doivent avoir atteint un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de **quatre (4) ans** sanctionné par un diplôme et, après l'obtention du diplôme, **quinze (15) ans** d'expérience professionnelle avérée¹⁷ **OU** un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de **trois (3) ans** sanctionné par un diplôme, et **seize (16) ans** d'expérience professionnelle avérée après l'obtention du diplôme.

Critères de sélection

Outre les critères d'éligibilité précités, les critères de sélection suivants seront évalués tout au long des différentes phases de la procédure de sélection. Les candidats sont tenus d'indiquer clairement dans leur candidature comment ils ont acquis les connaissances et l'expérience leur permettant de satisfaire aux critères de sélection et de donner des exemples précis.

¹⁰ Les connaissances minimales requises doivent être de niveau C1. L'évaluation est effectuée conformément au [cadre européen commun de référence pour les langues \(CECR\)](#).

¹¹ L'anglais est la langue de travail de l'ABE.

¹² Les connaissances minimales requises doivent être de niveau B2. L'évaluation est effectuée conformément au [cadre européen commun de référence pour les langues \(CECR\)](#).

¹³ Les langues officielles de l'Union européenne sont les suivantes: allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque. Par dérogation à l'article 12, paragraphe 2, point e), à l'article 82, paragraphe 3, point e), et à l'article 85, paragraphe 3, du RAA, les langues visées à l'article 129, paragraphe 1, de l'accord EEE (islandais, norvégien) sont considérées par l'Autorité, en ce qui concerne son personnel, comme des langues de l'Union visées à l'article 55, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne.

¹⁴ Les personnes dont l'anglais est la langue maternelle seront testées afin de prouver leurs compétences dans la deuxième langue.

¹⁵ Conformément à l'article 47 et à l'article 52, point a), du régime applicable aux autres agents (RAA) de l'Union européenne.

¹⁶ Seuls les diplômes et certificats qui ont été délivrés par les autorités des États membres de l'UE ou de l'Espace économique européen (EEE) ou qui ont fait l'objet de certificats d'équivalence délivrés par les autorités desdits États seront pris en considération. Si les études principales ont eu lieu en dehors de l'Union européenne, le diplôme du candidat doit avoir été reconnu par un organe officiellement délégué à cette fin par l'un des États membres de l'Union européenne (tel qu'un ministère national de l'éducation). Dans le cas contraire, une reconnaissance NARIC sera requise: <https://www.enic-naric.net/> et un document l'attestant doit être joint à la candidature avant la date limite de dépôt des candidatures. Si vous êtes titulaire d'un diplôme reconnu dans un État membre de l'UE, vous n'avez pas besoin de reconnaissance NARIC pour votre/vos diplôme(s) de niveau inférieur(s). Exemple: si vous êtes titulaire d'un diplôme de licence (bachelor's degree) délivré par une université située en dehors de l'UE, et d'un diplôme de master d'une université de l'UE, vous n'avez pas besoin de reconnaissance NARIC pour votre licence. Les titres/diplômes délivrés jusqu'au 31 décembre 2020 au Royaume-Uni sont acceptés sans autre forme de reconnaissance. Pour les diplômes délivrés après cette date (à compter du 1^{er} janvier 2021), une reconnaissance NARIC est requise.

¹⁷ L'expérience professionnelle indiquée dans le formulaire de candidature n'est prise en compte qu'à partir du moment où le candidat a obtenu le titre ou le diplôme requis pour le poste et seulement si elle est rémunérée (bourses d'études ou de stage comprises). Les études de doctorat (PhD) seront également examinées à la lumière de règles spécifiques. La durée maximale prise en compte pour un doctorat est de trois ans, à condition que les études de doctorat aient été achevées avec succès à la date limite de dépôt des candidatures de la présente procédure de sélection, et indépendamment du fait que le travail ait été rémunéré ou non. Les dates de début et de fin de tous les postes antérieurs doivent être indiquées dans le formulaire de candidature, ainsi que le régime de travail: à temps plein ou à temps partiel. Les candidats free-lance ou indépendants doivent fournir une copie de leur inscription au registre de commerce pertinent ou tout document officiel (par exemple, une déclaration fiscale) indiquant clairement la durée de l'expérience professionnelle pertinente. Les détails de l'expérience professionnelle, de la formation, des travaux de recherche ou des études doivent être mentionnés dans le formulaire de candidature. Les candidats doivent être en mesure de fournir sur demande toutes les pièces justificatives montrant clairement la durée et la nature de l'expérience acquise.

Critères essentiels:

- Connaissance approfondie et expertise avérée des secteurs présentant de l'intérêt pour les activités de l'ABE, en particulier en ce qui concerne la surveillance et la réglementation financières.
- Au moins cinq années d'expérience à un poste de direction à un niveau supérieur avec un large éventail de responsabilités.
- Une capacité décisionnelle avérée, tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel;

Critères considérés comme des atouts:

- Compréhension approfondie des institutions de l'UE et du processus décisionnel de l'UE.
- Connaissance approfondie des questions européennes et internationales présentant un intérêt pour les activités de l'ABE.
- Vaste expérience en matière de gestion des ressources budgétaires, financières et humaines.
- Expérience de travail dans un environnement multiculturel.

Compétences relationnelles:

- d'excellentes compétences en matière de communication et de présentation, notamment la capacité de communiquer clairement et de présenter simplement des sujets complexes, tant à l'oral qu'à l'écrit, que ce soit en public ou lors de réunions avec le personnel ou des interlocuteurs internes ou externes;
- d'excellentes compétences interpersonnelles, y compris la capacité de traiter et de négocier avec des parties prenantes de haut niveau.
- un sens aigu des responsabilités, de l'intégrité et de l'initiative, une forte motivation personnelle et un engagement à travailler dans l'intérêt public et à servir l'UE dans son ensemble.

ANNEXE

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidats sont invités à envoyer leur candidature à l'adresse électronique suivante: EBA-ExecutiveDirector-Applications@eba.europa.eu au plus tard à **23 h 59 (HEC) le jour de la clôture**.

Toute candidature présentée par tout autre moyen ou après la date limite ne sera pas prise en considération. Il est vivement recommandé aux candidats de ne pas attendre le dernier jour pour soumettre leur candidature, car de graves problèmes de trafic internet ou de connexion à l'internet pourraient entraîner des difficultés. L'ABE ne peut en aucun cas être tenue responsable des retards dus à ces éventuelles difficultés.

Seules les **candidatures complètes** seront acceptées et prises en considération, à savoir:

- **un curriculum vitae en anglais**, de préférence au [format européen](#);
- **ET**
- **une lettre de motivation** en anglais, datée et signée, de deux pages au maximum, expliquant pourquoi vous êtes intéressé(e) par le poste et la valeur ajoutée que vous apporteriez à l'ABE si vous étiez sélectionné(e).

Vous devez **indiquer dans votre curriculum vitæ toute votre expérience professionnelle, y compris vos responsabilités/activités**, à compter de la date à laquelle vous avez obtenu le diplôme requis pour le poste.

N'envoyez pas de pièces justificatives (copies de la carte d'identité, du passeport, des diplômes, etc.) à ce stade. Les pièces justificatives devront être présentées à un stade ultérieur de la procédure, sur demande.

Avant de soumettre leur candidature, les candidats doivent s'assurer qu'ils remplissent toutes les conditions indiquées dans l'avis de vacance, en particulier en ce qui concerne les qualifications et l'expérience professionnelle pertinente. Ces conditions doivent être remplies à la date limite de dépôt des candidatures.

À la suite de la soumission de leur candidature, les candidats recevront un courrier électronique automatique accusant réception de leur candidature. Veuillez noter que toute la correspondance se fera en anglais et se fera par courrier électronique, de sorte que les candidats doivent s'assurer que leur adresse électronique est correcte et vérifiée régulièrement.

L'adresse indiquée dans le dossier de candidature sera reconnue comme preuve de résidence à partir de laquelle seront calculés les remboursements des frais de voyage, etc. (le cas échéant).

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

L'ABE est un [employeur qui applique une politique d'égalité des chances](#) et qui met un point d'honneur à œuvrer au recrutement, au développement et à la fidélisation d'une main-d'œuvre diversifiée et talentueuse en respectant les principes d'égalité des chances et d'impartialité. À cette fin, l'ABE accueille chaleureusement les candidatures de tous les candidats qualifiés, indépendamment de l'âge, de l'identité ou de l'expression de genre, de l'orientation ou de l'identité sexuelle, du handicap, de l'origine ethnique ou sociale, de la religion ou des convictions et de l'origine culturelle. Tous les membres du personnel de l'ABE s'engagent à promouvoir une **culture du lieu de travail ouverte et inclusive**. L'ABE encourage les femmes à postuler à des postes où elles sont actuellement sous-représentées.

Si vous avez besoin, **au cours de la procédure de sélection, de dispositions particulières** liées à un handicap physique, mental, intellectuel ou sensoriel, veuillez l'indiquer dans votre candidature, et les ressources humaines vous contacteront pour toute adaptation ou tout arrangement nécessaire en lien avec votre handicap, afin d'assurer votre entière et égale participation au processus de sélection.

En tant qu'[organisation enregistrée EMAS](#), l'ABE s'engage à améliorer constamment ses performances environnementales et à réduire son empreinte carbone.

PRESTATIONS

Votre **contrat** sera conclu pour une durée de cinq (5) ans et pourra être prolongé une fois, pour une durée supplémentaire de cinq (5) ans.

Vous serez recruté en tant qu'**agent temporaire au titre de l'article 2, point a), du RAA, au grade d'administrateur (AD) 14**, soit à l'échelon 1, soit à l'échelon 2 (avec un traitement de base de 18 695,13 EUR à l'échelon 1 ou de 19 480,76 EUR à l'échelon 2), sous réserve de révision annuelle de la rémunération prévue à l'article 64 et à l'article 65, paragraphe 1, du **statut**. Les rémunérations sont soumises à un impôt de l'Union européenne déduit à la source et sont exonérées de l'impôt national.

En plus du traitement de base, vous aurez droit à un coefficient correcteur applicable à la France (actuellement de 113,6 %) qui reflète les conditions de vie de la ville.

Vous aurez droit à une **indemnité d'encadrement** (4,2 % du traitement de base) sous réserve de l'achèvement couronné de succès de la période probatoire de neuf (9) mois.

Des **droits spécifiques** pourraient vous être octroyés en fonction de votre situation familiale et de votre lieu d'origine: l'indemnité d'expatriation (16 % du traitement de base), l'allocation de foyer, l'allocation pour charge de famille, l'allocation scolaire, l'allocation préscolaire, l'indemnité d'installation, le remboursement des frais de déménagement, l'indemnité journalière temporaire initiale et d'autres prestations.

Vous bénéficierez d'une **couverture complète en matière d'assurance maladie**: le Régime commun d'assurance maladie (RCAM) offre une couverture très large des services de santé, ainsi que des accidents et de la maternité.

L'**équilibre entre vie professionnelle et vie privée** sera également possible grâce à la flexibilité du télétravail, et vous bénéficierez de possibilités d'apprentissage et de développement, notamment par le biais de formations linguistiques, ainsi que d'intégration sociale (clubs sociaux et sportifs de l'ABE). Parmi les autres avantages figurent nos locaux de restauration, la contribution financière aux transports publics et le libre accès des enfants à [l'école européenne de Paris](#).

Le **régime de pension de l'UE** vous sera accessible (après 10 ans de service).

QU'EST-CE QUE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION?

Un comité de présélection¹⁸ sera mis en place pour analyser les documents de candidature au regard des critères d'éligibilité et de sélection.

Les candidats qui ne remplissent pas tous les critères d'éligibilité seront exclus de la procédure de sélection. Les candidats éligibles seront ensuite notés sur la base des critères essentiels. Ceux qui remplissent tous les critères essentiels seront notés en fonction des critères considérés comme des atouts. Les candidats qui ne remplissent pas l'ensemble des critères essentiels ne seront pas retenus pour la suite de l'évaluation.

Le jury de présélection établira la liste des six (6) candidats¹⁹ qui correspondent le mieux au profil recherché, et les invitera à passer l'entretien. Les candidats présélectionnés par le comité de présélection seront également invités à une journée d'évaluation au **centre d'évaluation** des aptitudes aux fonctions d'encadrement supérieur.

À la suite des entretiens et des résultats de l'évaluation des compétences en matière de gestion et de direction, le comité de présélection adoptera une liste restreinte comprenant au maximum trois (3) candidats correspondant le mieux au profil recherché, qui sera communiquée au conseil des autorités de surveillance de l'ABE. Le fait de figurer sur cette liste restreinte ne constitue pas une garantie de recrutement.

Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à faire une présentation sur un sujet prédéfini et passeront un entretien avec le **conseil des autorités de surveillance de l'ABE**. Les présentations et les

¹⁸ Veuillez noter que les travaux et les délibérations du comité de présélection sont strictement confidentiels et que tout contact avec ses membres est strictement interdit, constituant un motif d'exclusion. Les candidats invités à un entretien seront informés de la composition du comité de présélection.

¹⁹ En cas d'égalité de performances, le nombre de candidats sera adapté en conséquence.

entretiens auront lieu le même jour. Le sujet de la présentation sera indiqué dans la convocation à la présentation et à l'entretien avec le conseil des autorités de surveillance de l'ABE. Le conseil des autorités de surveillance adoptera ensuite une liste de réserve comprenant jusqu'à trois (3) candidats. Il convient de noter que la liste de réserve peut être rendue publique.

Le conseil des autorités de surveillance de l'ABE fournira la liste de réserve à la **commission compétente du Parlement européen**, qui sera informée de la composition du réservoir de candidats (nombre de candidatures, combinaison de compétences professionnelles, équilibre hommes-femmes et entre nationalités, etc.).

Le conseil des autorités de surveillance de l'ABE adoptera sa décision de sélection, qui sera soumise à la confirmation du Parlement européen.

Les candidats peuvent être tenus de passer d'autres entretiens et/ou tests en plus de ceux mentionnés ci-dessus.

OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES

L'indépendance et les normes de conduite professionnelles les plus strictes sont essentielles pour garantir le niveau élevé et l'excellence des travaux de l'ABE²⁰. L'Agence s'efforce également d'agir de sorte que son personnel n'ait aucun intérêt susceptible de nuire à son impartialité.

Conformément aux articles 11 et 11 *bis* du statut et à l'article 11 du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (RAA) **les candidats retenus figurant sur la liste restreinte seront tenus de produire, avant leur entretien avec le conseil des autorités de surveillance, une déclaration relative aux conflits d'intérêts**. En particulier, les candidats présélectionnés seront tenus de présenter une déclaration par laquelle ils s'engagent à agir en toute indépendance dans l'intérêt public, ainsi qu'une déclaration relative à tout intérêt pouvant être considéré comme susceptible de compromettre leur indépendance, qui sera examinée conformément au cadre éthique de l'ABE. Chaque candidat doit confirmer, dans la déclaration jointe à sa candidature, son intention de se conformer à ces obligations en cas de sélection.

En outre, le candidat retenu sera soumis au secret professionnel et aux exigences de confidentialité lorsqu'il travaillera à l'ABE et après avoir l'avoir quittée.

Les anciens membres du personnel sont tenus de demander l'autorisation de l'ABE avant d'exercer une autre activité pendant les deux années qui suivent leur départ de l'Autorité. Si cette activité est liée aux travaux effectués au cours des trois dernières années de service à l'ABE et qu'elle est susceptible d'entraîner un conflit avec les intérêts légitimes de l'ABE, l'Autorité peut interdire l'activité ou donner son approbation sous réserve des conditions qu'elle juge appropriées²¹.

²⁰ De plus amples informations sur les exigences en matière d'éthique professionnelle, notamment le guide d'éthique professionnelle de l'ABE, la politique en matière de conflits d'intérêts et le code de bonne conduite administrative sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.eba.europa.eu/about-us/organisation-and-governance/accountability/ethics-eba>.

²¹ De plus amples informations sur les activités professionnelles après la cessation de fonctions au sein de l'ABE, y compris des orientations sur la manière dont les restrictions et interdictions imposées après la cessation de fonctions, sont évaluées, sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.eba.europa.eu/about-us/organisation-and-governance/accountability/ethics-eba/occupational-activities-after>.

PROTECTION DES DONNÉES

L'ABE veille à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725²². Ce traitement s'applique en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Pour de plus amples informations sur la manière dont les données à caractère personnel seront traitées, les candidats sont invités à consulter l'[avis relatif à la protection des données](#).

EN CAS DE PLAINTÉ ET DE RECOURS

Tout candidat qui considère qu'une décision en lien avec la procédure de sélection lui fait grief peut engager les actions décrites ci-après:

Demande de réexamen des décisions prises par le comité de présélection

Dans les dix (10) jours calendaires suivant la date de la lettre notifiant au candidat une décision prise par le comité de présélection, le candidat peut présenter une demande écrite de réexamen de ladite décision, en exposant les motifs de sa demande, à l'adresse électronique suivante: EBA-vacancies@eba.europa.eu

Recours

a) Le candidat peut introduire une réclamation en vertu de l'article 90, paragraphe 2, du statut des fonctionnaires de l'Union européenne dans les délais prévus, à envoyer à l'adresse suivante:

Directeur des ressources humaines
Autorité bancaire européenne
Procédure de sélection: **Réf.: EBA TA-02-2026**
DEFENSE 4 – EUROPLAZA
20 Avenue André Prothin
CS 30154
92927 Paris La Défense CEDEX
France

b) Le candidat peut introduire un recours judiciaire auprès du Tribunal de l'Union européenne sur la base de l'article 270 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et de l'article 91 du statut des fonctionnaires de l'Union européenne. Pour en savoir plus sur les modalités d'introduction des recours, veuillez consulter le site web du Tribunal de l'Union européenne: <http://curia.europa.eu/>.

Plainte auprès du Médiateur européen

Il est également possible d'introduire une plainte auprès du Médiateur européen en vertu de l'article 228, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et conformément aux conditions énoncées dans la décision du Parlement européen du 24 juin 2021, concernant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du médiateur²³. Pour de plus amples informations quant aux modalités d'introduction des plaintes, veuillez consulter le site web du Médiateur européen: <http://www.ombudsman.europa.eu/>

²² Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

²³ JO L 253 du 16.7.2021.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la saisine du Médiateur européen n'a pas d'effet suspensif sur le délai prévu par l'article 90, paragraphe 2, et l'article 91 du statut pour l'introduction d'une réclamation ou d'un recours devant le Tribunal de l'UE. Il est rappelé que, conformément à l'article 2, paragraphe 4, des conditions générales d'exercice des fonctions du Médiateur européen, toute plainte introduite auprès de celui-ci doit avoir été précédée de démarches administratives appropriées auprès des institutions et organes concernés.